

Accomplissements en matière de soutien à la privatisation dans les PPM

Tunisie

C'est en Tunisie que la BEI a contribué le plus significativement au processus de privatisation dans les PPM, en soutenant la privatisation de moyennes entreprises par l'apport de fonds propres et l'octroi de financements mezzanine dès la cession d'entreprises publiques au secteur privé, de manière directe ou par le canal d'intermédiaires financiers spécialisés. Elle a commencé à intervenir au moment de l'identification des candidats à la privatisation par l'unité tunisienne de privatisation. La possibilité, pour la BEI, de participer au financement avait été mentionnée dans les documents d'appels d'offres.

D'une manière générale, la BEI a financé jusqu'à 50 % de la part que les intermédiaires financiers prévoyaient d'investir ou ont réellement investie dans les entreprises à acquérir ; cette participation représente un moyen de mobiliser des fonds propres et des financements mezzanine. L'intermédiaire financier suit le projet et est rémunéré soit par une quote-part des dividendes et des plus-values perçus par la BEI, soit par une portion du taux d'intérêt variable appliqué au bénéficiaire final (taux d'intérêt lié aux résultats du bénéficiaire final). L'intermédiaire assure par conséquent la gestion active des fonds levés. Parmi les instruments utilisés figurent les outils financiers modernes disponibles en Bourse en Tunisie, tels que des actions ordinaires, des actions privilégiées, des certificats d'investissement et des obligations convertibles.

Outre sa contribution au renforcement du capital-actions des entreprises, la BEI est également intervenue, dans certains cas, pour consolider la structure financière des entreprises nouvellement privatisées, en leur permettant de mieux positionner leurs activités sur un marché libre.

Ces mesures ont favorisé l'amélioration des résultats des entreprises, la mobilisation de l'épargne nationale, l'attraction de capitaux étrangers et l'élargissement des marchés financiers, avec une augmentation du nombre d'actions cotées à la Bourse locale. De plus, le concours financier de la BEI a aidé les promoteurs à consolider le capital de leurs entreprises et permis aux intermédiaires financiers de renforcer leur rôle en tant que partenaires des promoteurs et acteurs innovants sur les marchés financiers ; il a également facilité la réalisation de nombreuses privatisations par l'État, avec les répercussions budgétaires que cela suppose, et aidé à créer un instrument financier novateur.

Le programme de privatisation se poursuit à intervalles réguliers ; la BEI suit les progrès réalisés par l'intermédiaire de ses partenaires en matière de capitaux à risques et de ses relations avec la direction de la privatisation à Tunis.

Autres pays méditerranéens

La Commission européenne a mis en œuvre des programmes destinés à soutenir la privatisation dans un certain nombre de PPM et, jusqu'à récemment, la BEI a suivi leur évolution en aval. Bien que l'Égypte, le Maroc et la Tunisie aient la possibilité d'utiliser des capitaux à risques pour financer des entreprises privatisées, seule la Tunisie a eu recours à cette option jusqu'à présent. En Égypte et au Maroc, les privatisations concernent généralement des entreprises plus grandes, et la BEI ne s'est pas encore officiellement engagée dans ce processus. Ces entreprises se heurtent souvent à des problèmes différents, comme celui du monopole par exemple. L'enseignement qui peut être tiré de cette situation est que la participation de la BEI à la privatisation d'entreprises de dimension plus petite est plus facile. Bien entendu, la capacité d'intervention de la Banque dépend aussi des structures industrielles des pays concernés.

En Algérie, la Banque mondiale et la Commission européenne ont toutes deux mis en place un programme détaillé d'assistance à la privatisation. Un mécanisme BEI destiné à soutenir les privatisations et les investissements dans le secteur privé en général est actuellement à l'étude.

Étant donné que plusieurs pays semblent maintenant être préparés à s'engager activement dans des programmes de privatisation - parfois par le canal d'entités spécialement mises en place à cet effet -, la BEI propose une série d'options destinées à soutenir ce processus.

Options proposées par la BEI pour soutenir les privatisations

La gamme de produits disponibles et l'attention accrue accordée aux opérations visant le secteur privé permettent à la BEI de proposer une large palette de mesures à l'appui des programmes de privatisation lancés dans les pays partenaires méditerranéens, notamment une privatisation plus étendue des services publics et des services collectifs.

Les possibilités ainsi offertes comprennent :

- des aides non remboursables pour la réalisation d'études de faisabilité et de travaux de préparation, ainsi que pour la fourniture d'une assistance technique ;
- l'apport de fonds propres et de quasi-fonds propres aux entreprises privatisées ;
- des prêts à long terme à l'appui de nouveaux investissements réalisés par les entreprises privatisées.

Les différentes options que propose la BEI pour soutenir les programmes de privatisation sont présentées ci-dessous ; la combinaison de différentes options est possible, sous réserve de l'accord des autorités des PPM.

Option 1 – Mise en place d'un accord-cadre avec l'administration locale concernée

L'accord-cadre comporterait :

- la description des procédures de privatisation convenues, qui permettraient à la BEI d'apporter son soutien ;
- une liste indicative des secteurs ou des entreprises à privatiser ;
- la description du type de soutien que la BEI serait en mesure d'apporter (voir les options indiquées ci-dessous).

Option 2 – Assistance au programme de privatisation à l'aide du fonds de soutien FEMIP (aides non remboursables)

Différentes possibilités sont envisageables :

- soutien direct à l'administration concernée, qui porte sur un programme convenu comprenant une série d'actifs ou d'entreprises à privatiser ;
- soutien au cas par cas en faveur d'organismes sélectionnés, à définir avec l'administration concernée ;
- la structure des modalités de soutien devrait indiquer :
 - a – les différentes formes de privatisation (cession d'actifs, cession d'actions, etc.) ;
 - b – les procédures d'audit concernant les entités à privatiser ;
 - c – les procédures d'appel à la concurrence.

Option 3 – Apport de fonds propres ou de quasi-fonds propres

- Ce soutien sera fourni à l'entreprise nouvellement créée ou à l'acquéreur.
- Il prendra la forme d'une prise de participation directe, de financements mezzanine (obligations convertibles, prêts subordonnés, etc.) ou de produits similaires.
- Il sera fourni par le canal d'intermédiaires financiers sélectionnés ou directement par la BEI (de préférence à convenir et à spécifier dans le contrat-cadre).

Option 4 – Octroi de prêts et d'autres financements en faveur de nouveaux investissements après privatisation

Dans ce cas de figure, la BEI est disposée à continuer d'appuyer les projets au moyen de ses instruments traditionnels, c'est-à-dire :

- des prêts à long terme, dont les caractéristiques correspondraient aux exigences des projets ; ce soutien pourrait également inclure des financements mezzanine.

Coordination

Quelle que soit l'option retenue, la BEI interviendrait en coopération étroite avec d'autres institutions, en particulier la Commission européenne et la Banque mondiale.

Les programmes de la BEI iront par conséquent compléter et optimiser les autres types de programmes de soutien existants.